

2021

Rapport d'activité



epage
de la Bourbre

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente le rapport d'activité de l'année 2021, une année riche en nouveautés et évolutions. Ce rapport d'activité permet de rendre compte de l'activité résultant de la compétence GEMAPI déléguée à l'EPAGE de la Bourbre par les intercommunalités et les communes.

L'année 2021 est une année précurseur d'une séquence en cours 2022/2023 particulièrement chargée en investissement, dans des proportions que le syndicat n'a encore jamais connu et qui se matérialisent actuellement sous nos yeux en aménagements concrets.

Par exemple, les travaux de renaturation, à l'étude depuis 2012 visant à rendre une forme plus naturelle à la Bourbre et lui permettre de nous rendre de nombreux services, ont démarré à l'automne 2021. Les travaux du bassin de rétention de eaux de Combe-Radix, à Bourgoin-Jallieu, se sont achevés et marquent le démarrage des travaux prévus dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

L'année 2021 sera donc très riche en projets, en investissement et promet de belles perspectives pour le bassin versant de la Bourbre.

Pour revoir toutes les actions menées par l'EPAGE de la Bourbre, je vous invite à consulter ce rapport d'activité qui revient sur l'année 2021, une année pleine de renouveau.

Gaël LEGAY-BELLOD
Président de l'EPAGE de la Bourbre

SOMMAIRE

LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE P. 3

Histoire et spécificités du territoire

L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES P. 10

Événements clés

L'EPAGE DE LA BOURBRE P. 5

Les compétences

Les adhérents

La gouvernance

L'équipe



LE BUDGET 2021 P. 11

Fonctionnement

Investissement

LE SMABB DEVIENT L'EPAGE DE LA BOURBRE ! P. 13

PRÉVENIR LES INONDATIONS

P. 15

Accompagner les élus
face à la crise

Accompagner les
entreprises face à la crise

Améliorer la connaissance
sur les travaux

Réduire l'occurrence des
inondations

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

P. 21

Les trames écologiques : verte,
bleue et noire

La renaturation de la Bourbre :
les travaux ont démarré en 2021 !

Des actions en faveur de la
biodiversité

Le concours photos 2021

L'entretien des corridors
écologiques

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

P. 31

11 captages prioritaires identifiés

Une animation mutualisée

Une évaluation de programme d'actions : le cas du captage de
Reytebert

Un prix pour les panneaux "L'eau et l'agriculture" à Colombier-
Saugnieu

L'évaluation du Programme Agro-Environnemental et Climatique

ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

P. 36

La CLE : le parlement de l'eau local

Le renouvellement du SAGE

REMERCIEMENTS CRÉDITS

P. 39

LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE

HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Un bassin versant est une zone géographique délimitée par des crêtes (ou ligne de partage des eaux) irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière avec tous ses affluents et cours d'eau). Sur le bassin versant, chaque goutte d'eau converge vers les mêmes points de sortie : la Bourbre au niveau de sa jonction avec le Rhône.

Le bassin versant est délimité par :

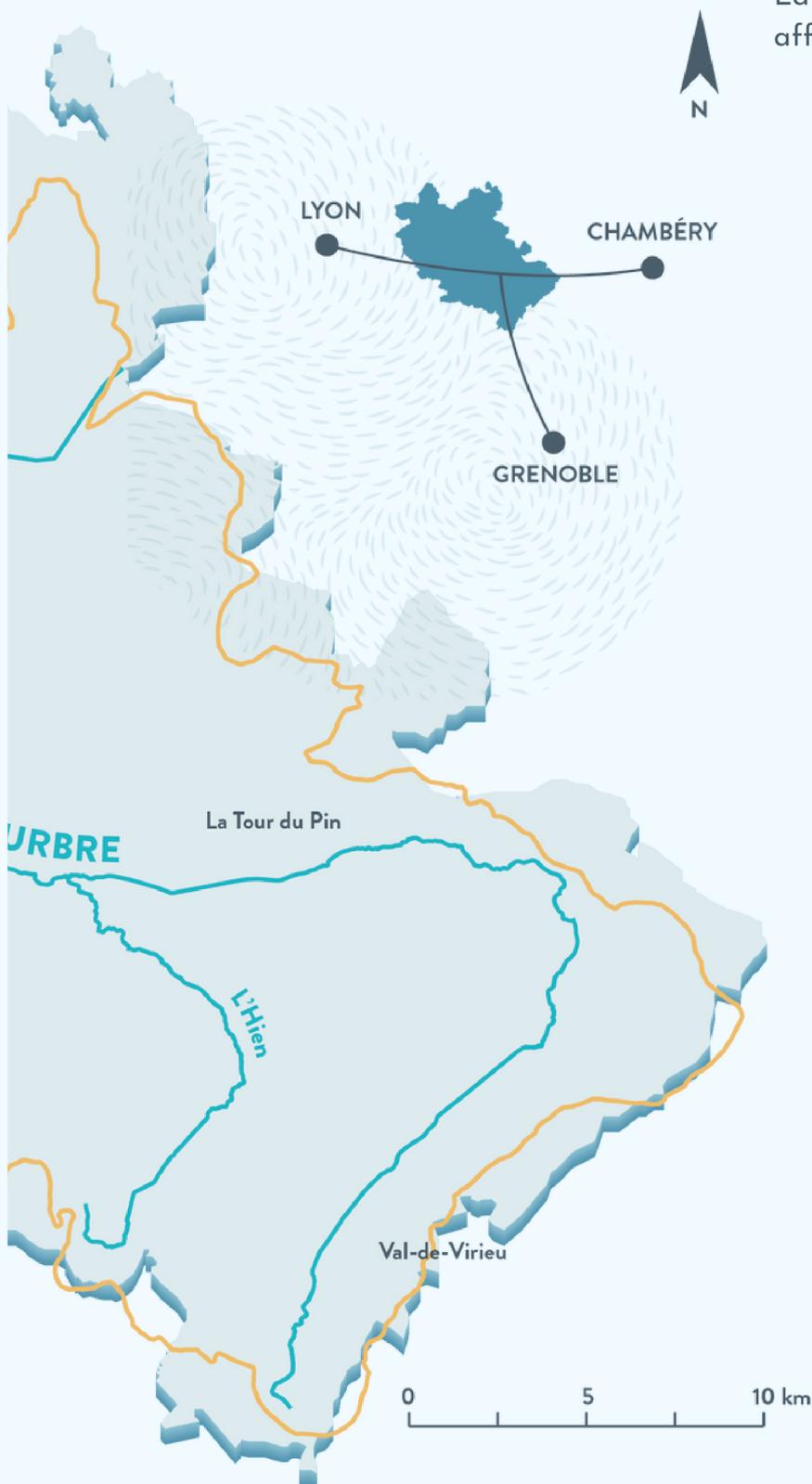
- le plateau de Crémieu au nord
- les bassins de la Fure, de l'étang du Grand Lemps, de Bièvre Valloire, puis par les vallées du Bas Dauphiné au sud
- les plaines de l'Est lyonnais à l'ouest
- l'ensemble des bassins versants constituant les marais de Morestel et des Avenières à l'est

Il s'étend sur 81 communes et compte une population d'environ 227 000 habitants, principalement centrée autour de la vallée urbaine. Son contexte géographique singulier conduit à une dynamique démographique et socio-économique en pleine expansion.

À l'échelle intercommunale, 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomérations couvrent le bassin.



La rivière de la Bourbre est un affluent du Rhône qui s'écoule sur un bassin versant de 728 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. Elle prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.



La Bourbre reçoit les eaux de différents affluents :

- En rive gauche, les 3 principaux affluents sont l'Hien, l'Agy et le Bion.
- En rive droite, ce sont les eaux du canal du Catelan, creusé au début du XIXe siècle pour drainer une vaste plaine marécageuse, qui se jettent dans la Bourbre.

Ces principaux cours d'eau forment un réseau hydrographique d'environ 150 km tandis que l'ensemble des cours d'eau présents dans le bassin versant de la Bourbre (ce que l'on appelle le chevelu hydrographique) s'étendent sur 350 km.

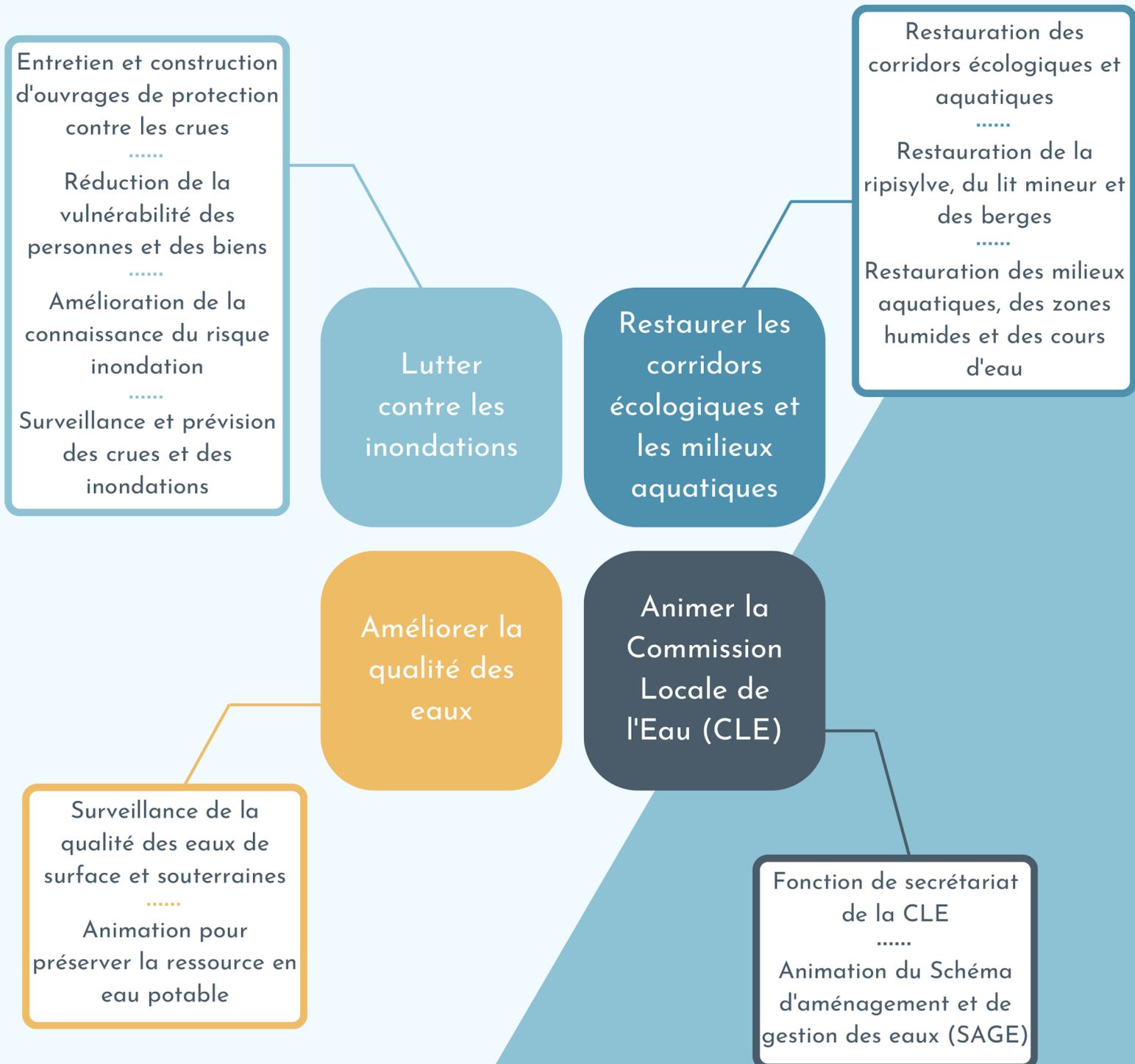
D'un point de vue hydrologique, le bassin versant est l'échelle la plus cohérente. L'eau ne connaît pas les frontières administratives et n'obéit qu'à la loi de la gravité qui fait qu'elle coule toujours de l'amont vers l'aval.

Les actions prises en amont se répercutent nécessairement en aval. C'est pour cette raison que l'action de l'EPAGE de la Bourbre s'inscrit sur l'ensemble du bassin versant avec une cohérence globale et qu'il est important de garder ce fonctionnement pour assurer une solidarité de bassin forte.

L'EPAGE DE LA BOURBRE

LES COMPÉTENCES

À l'origine chargé de lutter contre les inondations, l'EPAGE (*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) de la Bourbre a vu ses missions évoluer. Aujourd'hui, elles s'inscrivent autour de 4 axes majeurs.



LES ADHÉRENTS

1 département

9 intercommunalités

72 communes



- EPCI**
- Communauté d'Agglomération Pays Voironnais
 - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
 - Communauté de Communes Balcons du Dauphiné
 - Communauté de Communes Bièvre Est
 - Communauté de Communes Bièvre Isère
 - Communauté de Communes Collines Nord Dauphiné
 - Communauté de Communes Est Lyonnais
 - Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
 - Communauté de Communes Vals du Dauphiné

LA GOUVERNANCE

Conformément à ses statuts, l'EPAGE de la Bourbre est administré par un Comité syndical composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

À la suite des modifications statutaires de l'EPAGE de la Bourbre liées à la prise de la compétence GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations*), ces délégués sont répartis en 3 collèges distincts :

un collège "GEMAPI"

22 délégués désignés par les intercommunalités adhérentes

Christophe BARGE	Bièvre Isère
Christian BETON	CAPI
Guillaume VIAL	CAPI
Fabien DURAND	CAPI
Priscilla BLOND	CAPI
Gaël LEGAY-BELLOD	CAPI
Dominique BERGER	CAPI
Marie-Christine FRACHON	VDD
André GUICHERD	VDD
Frédéric LELONG	VDD
Guy PRUDHOMME	VDD
Daniel RABATEL	VDD
Nathan GOMES	BDD
Raymond CONTASSOT	BDD
Roland SEIGLE	BDD
Cédric CAMP	LYSED
Frédéric CERVERA	LYSED
Régis MURILLON	LYSED
Marie-Laure REYPE-ALLAROUSSE	CCEL
Philippe CHARLETY	Bièvre Est
André QUEMIN	Collines du Nord Dauphiné
Freddy REY	Pays vironnais

un collège "hors GEMAPI"

5 délégués élus par les représentants des communes et certaines intercommunalités adhérentes

Benoit BOUVIER	Saint-Chef
Roger MILLY	Satolas-et-Bonce
Renée BEAUGELIN	Rochetoirin
Pascal VIGNANE	Val-de-Virieu
Daniel PAILLOT	Saint-Savin

un collège "Département"

3 délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère

Vincent CHRIQUI
Sylviane COLUSSI
Catherine SIMON

La compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015 depuis le 1er janvier 2018.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant de l'EPAGE de la Bourbre. Ils élisent un bureau, qui est, quant à lui, l'organe exécutif.

Au 31 décembre 2021, le bureau est composé de :



Collège
GEMAPI

Gaël LEGAY-BELLOD

*Président
Élu de Bourgoin-Jallieu
Délégué de la CAPI*



Collège
GEMAPI

Marie-Christine FRACHON

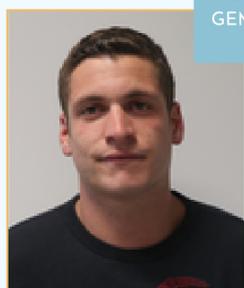
*Vice-Présidente "Lutte
contre les inondations -
volet prévention"
Maire de Rochetoirin
Déléguée de la CCVDD*



Collège
GEMAPI

Dominique BERGER

*Vice-Président "Animation
de la trame verte"
Maire de Vaulx-Milieu
Délégué de la CAPI*



Collège
GEMAPI

Nathan GOMES

*Vice-Président "Trame bleue
- suivi des ouvrages en
travers"
Élu de Tignieu-Jamezieu
Délégué de la CCBDD*



Collège
GEMAPI

André GUICHERD

*Vice-Président "Lutte contre
les inondations - volet
travaux"
Élu de Saint-André-le-Gaz
Délégué de la CCVDD*



Collège
GEMAPI

Raymond CONTASSOT

*Vice-Président "Trame bleue
- suivi de la restauration des
milieux aquatiques et de la
biodiversité"
Maire de Salagnon
Délégué de la CCBDD*



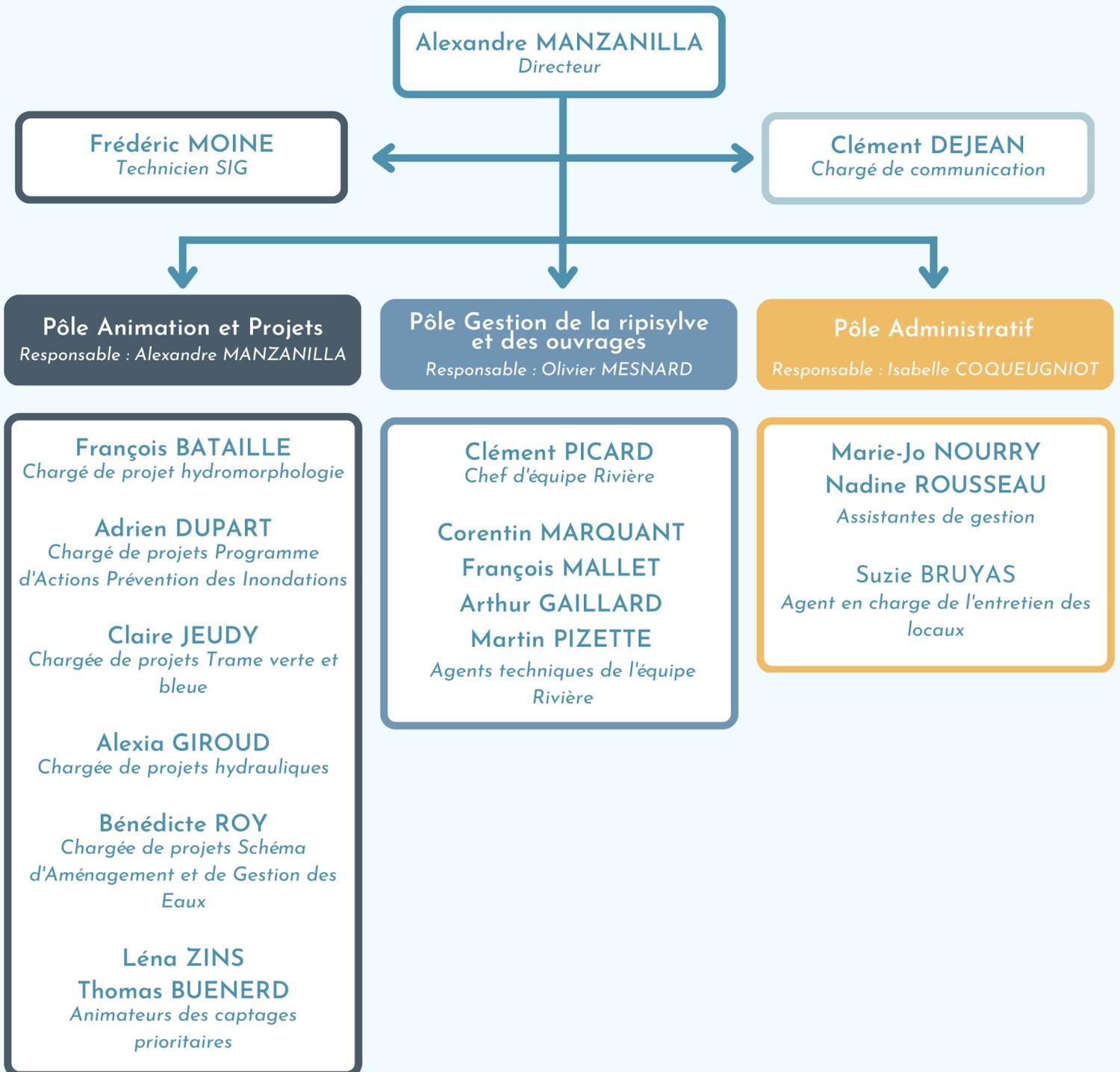
Collège hors
GEMAPI

Daniel PAILLOT

*Vice-Président "Ressource en eau"
Élu de Saint-Savin*

L'ÉQUIPE

L'équipe de l'EPAGE de la Bourbre est pluridisciplinaire. Elle est constituée de 20 agents avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et la gestion durable des ressources en eau. Au sein de l'EPAGE de la Bourbre, l'équipe Rivière, composée de 5 agents, agit chaque jour sur le terrain pour une gestion équilibrée de la rivière et de la végétation des berges.



L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES

ÉVÉNEMENTS CLÉS

1^{er} janvier

Le SMABB devient l'EPAGE de la Bourbre

1

2

Juin

Fin des travaux du bassin de rétention des eaux à Comberadix (Bourgoin-Jallieu)

12 février

1^{ère} réunion du nouveau bureau de la Commission Locale de l'Eau

3

4

5 juin

Inauguration des 3 panneaux d'interprétation agricole à Colombier-Saugnieu

5

Août

Fin du programme de gestion de la ripisylve et dépôt du dossier de déclaration pour 2022-2026

6

Septembre

Fin de l'installation du réseau de stations de mesures permettant de détecter et prévoir les inondations

Automne

Démarrage des travaux de renaturation de la Bourbre (phase 1)

7

8

16 novembre

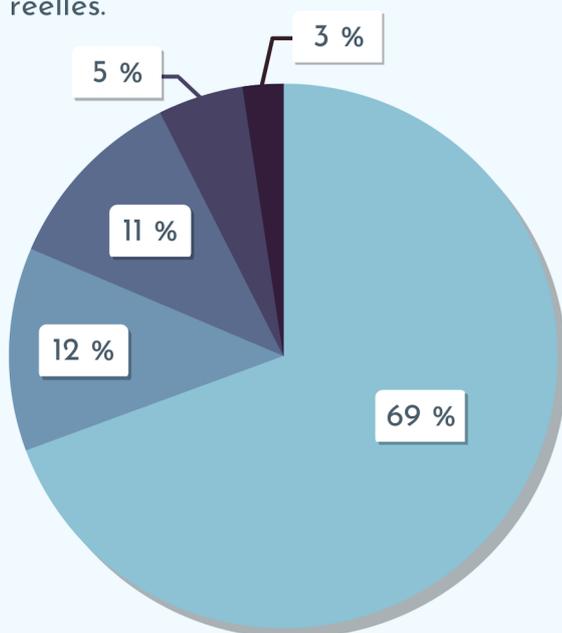
Prix "Préservation des captages d'eau potable" décerné pour les panneaux à Colombier-Saugnieu

LE BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 039 685 €

Le budget de fonctionnement 2021 s'élève à 1 039 685 € en dépenses. En excluant les opérations d'ordre de virement entre sections, les dépenses de fonctionnement réelles sont de 914 163 €. Les charges de personnels représentent alors 69% des dépenses réelles.

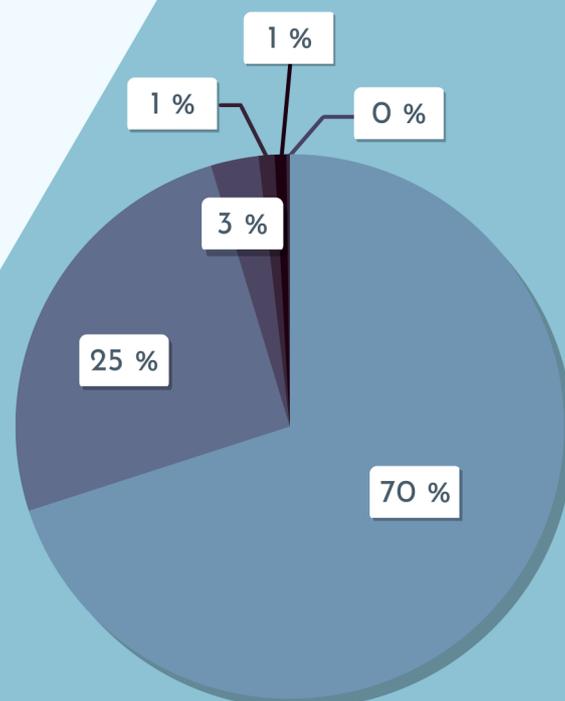


Charges de personnel	721 116 €
Opérations de transfert entre sections	125 522 €
Charges à caractère général	115 994 €
Autres charges de gestion	52 253 €
Charges financières	24 800 €

Recettes de fonctionnement : 2 128 752 €

Les recettes réelles s'élèvent à 2 128 752 €. Les cotisations des membres représentent alors 70% des recettes et les subventions 25%.

Cotisations des membres	1 490 000 €
Subventions	540 049 €
Opérations de transfert entre sections	59 972 €
Atténuation de charges	19 905 €
Produits exceptionnels	14 529 €
Autres produits	4 277 €
Produits financiers	20 €

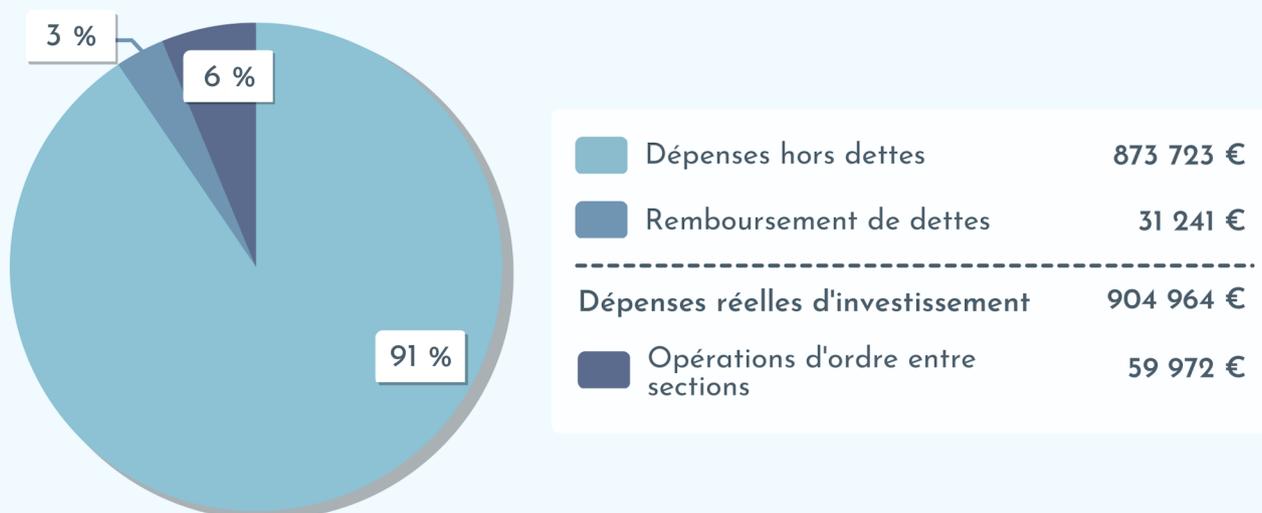


INVESTISSEMENT

Les activités GEMAPI bénéficient d'un taux moyen de subvention significatif, entre 50% et 75%, ce qui représente un véritable atout pour la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire

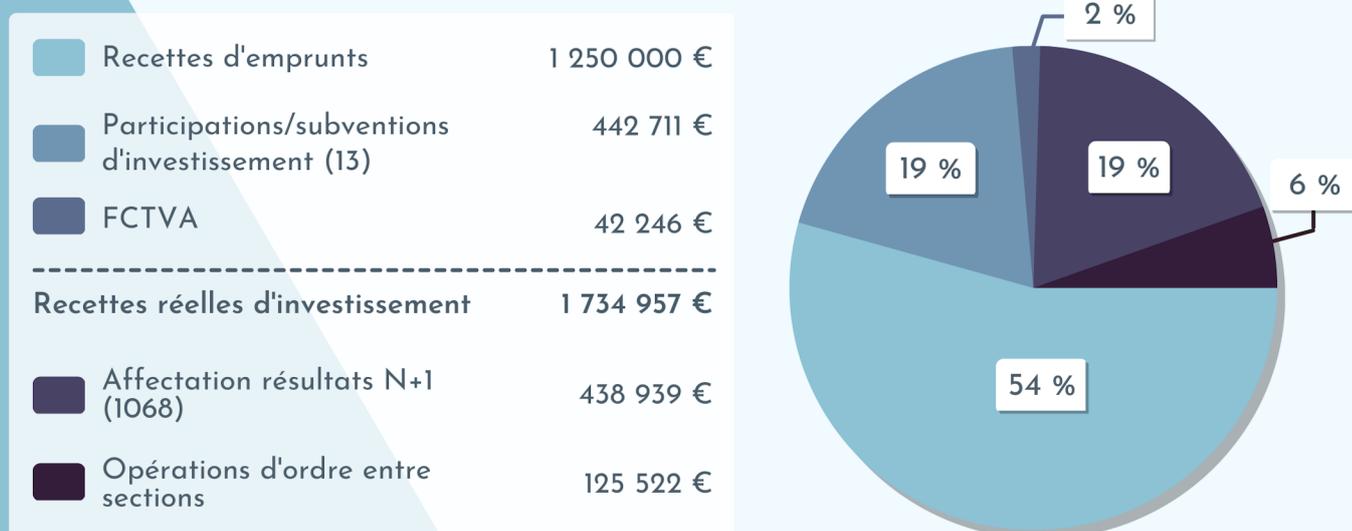
Dépenses d'investissement : 964 936 €

La majorité des dépenses réelles d'investissement est consacrée à la réalisation de travaux d'aménagement ainsi qu'à la préparation des prochains travaux. Les dépenses hors dettes comprennent principalement les investissements physiques, qui s'élèvent à 873 723€. Elles représentent 91% des dépenses totales.



Recettes d'investissement : 2 299 418 €

Les recettes réelles d'investissement, sans prendre en compte les opérations de transfert entre sections, s'élèvent à 1 734 957 €. Les recettes d'emprunt représentent alors 54% des recettes, les participations/subventions d'investissement 19% et le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 2%.



Selon les cas, les financeurs de l'EPAGE de la Bourbre sont l'État, le Département de l'Isère, la région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

LE SMABB DEVIENT L'EPAGE DE LA BOURBRE !

Au 1er janvier 2021, le SMABB (*Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre*) change de nom et de statut pour devenir l'EPAGE de la Bourbre (*Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre*).

Cette évolution reflète l'aboutissement d'un processus enclenché depuis plusieurs années à la suite du transfert de la compétence GEMAPI, jusqu'alors gérée par les communes du bassin versant. Un pari politique audacieux mais cohérent car l'eau ne connaît que les contraintes hydro-géographiques des territoires qu'elle traverse et non les limites administratives.

La labellisation EPAGE désigne les structures qui gèrent la compétence GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant. Elle reste relativement rare puisque seuls 14 établissements publics sont actuellement labellisés sur le bassin Rhône-Méditerranée. L'avis rendu par le Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée souligne « l'engagement du SMABB pour conduire l'animation et la mise en œuvre de démarches concertées qui répondent aux enjeux de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (SAGE, PAPI, contrat de milieu, contrat vert et bleu, PAEC) ».



Gaël LEGAY-BELLOD, président de l'EPAGE de la Bourbre explique :

« Ce changement de nom, partie émergée de l'iceberg, traduit l'importance des évolutions à l'œuvre ces dernières années concernant la gestion du grand cycle de l'eau sur le territoire du bassin versant de la Bourbre. Le territoire a su s'entendre politiquement pour mutualiser ses moyens et ses compétences en vue d'une gestion cohérente de l'essentiel des actions relatives au grand cycle de l'eau.

L'obtention de cette labellisation EPAGE m'apparaît en premier lieu un marqueur de qualité à l'intention de nos clients internes que sont les intercommunalités et les communes du territoire mais aussi à l'intention de nos partenaires et financeurs.

Avec les membres du Comité syndical et du Bureau, nous souhaitons en faire le point de départ d'un mandat délibérément orienté vers la matérialisation des projets structurants portés par le territoire depuis plusieurs années maintenant mais aussi de l'animation constructive du parlement de l'eau du territoire qu'est la Commission Locale de l'Eau ».

Ainsi, la gouvernance du syndicat s'est vue bouleverser avec l'arrivée au sein du Comité syndical des 9 intercommunalités présentes sur le territoire du bassin versant de la Bourbre qui ont toutes décidées de lui confier la compétence GEMAPI. Cela concerne,

entre autres, la gestion de digues et d'équipement de prévention des crues ainsi que des projets de renaturation d'envergure.

Pour accompagner ces nouvelles missions, un important travail a permis d'élaborer un programme d'investissement pluriannuel, offrant une visibilité et une priorisation aux décideurs. De 2020 à 2024, ces investissements sont estimés à 22 millions d'euros subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne via le fonds FEDER et le Département de l'Isère.

Tous les habitants de la vallée de la Bourbre pourront bénéficier de ces aménagements. Ce sont des investissements pour le futur qui permettent de préserver la qualité de l'eau et d'améliorer la sécurité face aux inondations et qui contribuent à une meilleure résilience du territoire face aux nombreux défis à venir dont ceux liés au changement climatique.

Pour accompagner ce changement de nom, un nouveau logo a été réalisé pour incarner l'EPAGE de la Bourbre. Il permet d'identifier clairement la compétence de l'EPAGE de la Bourbre sur les milieux aquatiques et reprend, grâce à sa vague, le tracé de la Bourbre, de sa source à sa confluence avec le Rhône.



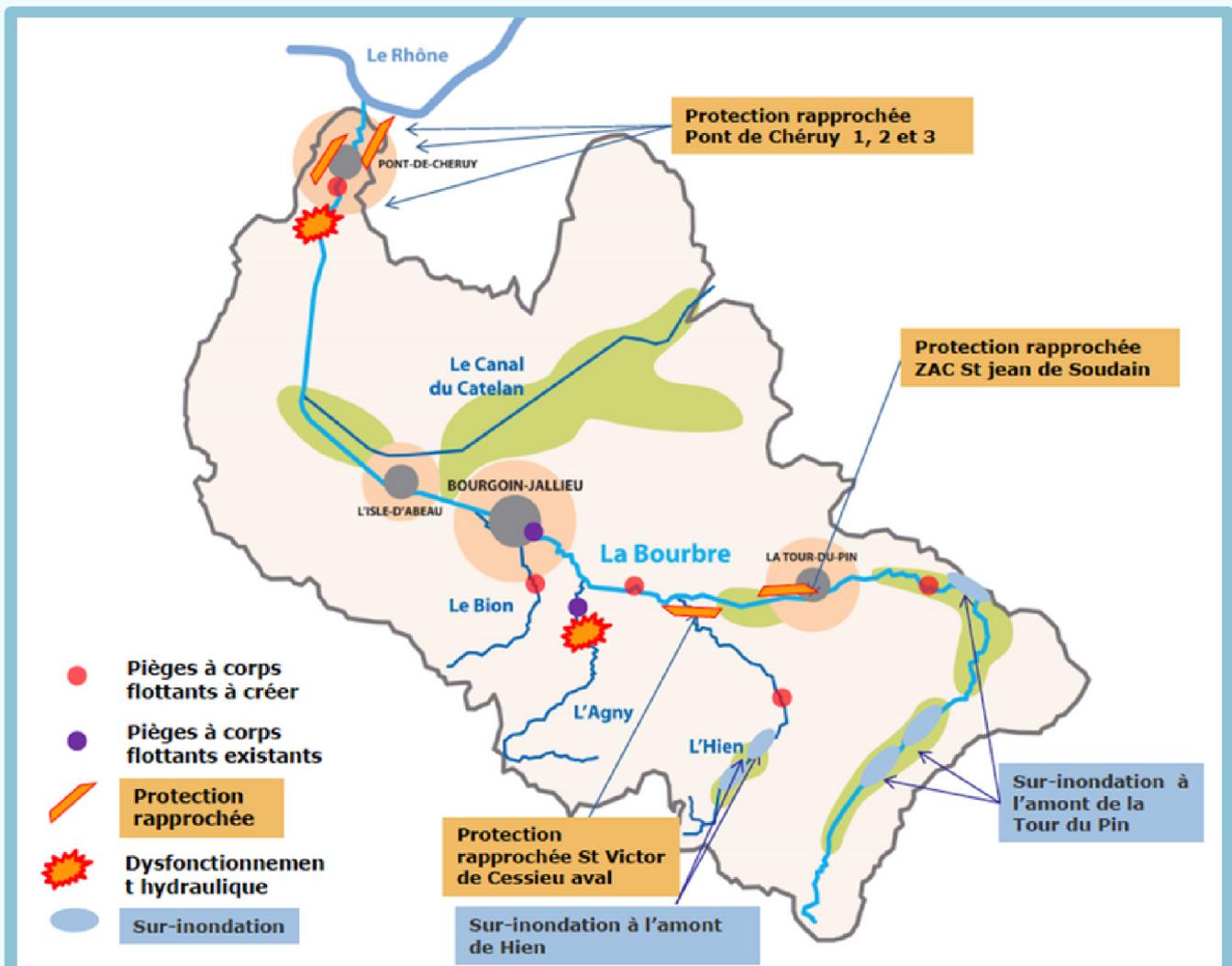
PRÉVENIR LES INONDATIONS

En cas d'inondation, les enjeux sur le territoire du bassin versant de la Bourbre sont importants.

En cas de crue centennale sur notre territoire, 850 personnes, 50 entreprises (pour un total de 1000 emplois), 13 Établissements Recevant du Public (ERP) seraient exposés. Le montant des dommages est estimé à 49 millions d'euros.

Afin d'organiser la prévention, l'anticipation et la gestion du risque inondation sur le territoire, l'EPAGE de la Bourbre anime et coordonne un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), labellisé par l'État en 2017.

Dans le cadre de ce programme, cofinancé par l'État, le Département de l'Isère et l'EPAGE de la Bourbre via ses intercommunalités adhérentes, différentes actions sont prévues pour un montant total de 3,2 millions d'euros. Elles constituent un schéma d'ensemble visant à réduire la vulnérabilité à l'échelle du bassin avec la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations notamment.

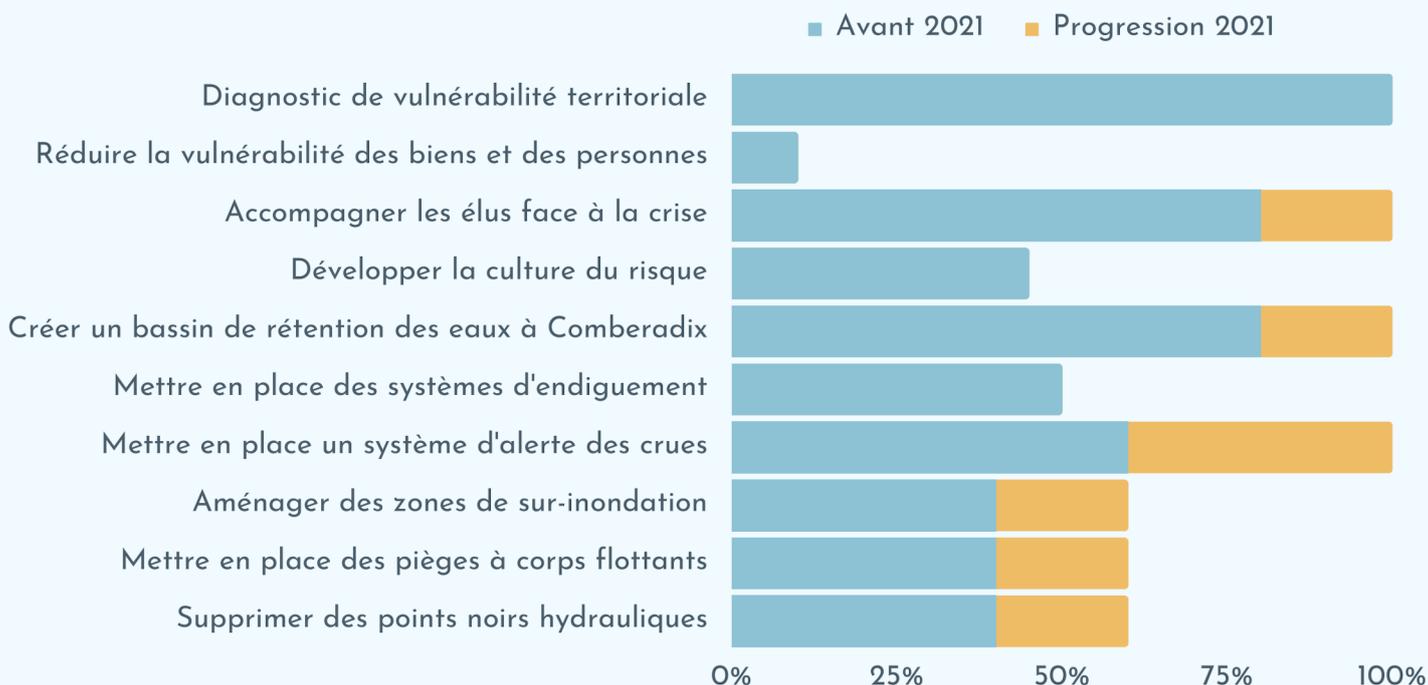


Localisation des travaux prévus dans le cadre du PAPI

Les actions prévues dans le cadre du PAPI se répartissent en 4 thèmes majeurs :

- Réduire la vulnérabilité en prenant en compte le risque inondation dans les documents d'urbanisme et la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
- Surveiller, prévoir et alerter pour anticiper et gérer la crise
- Communiquer sur les risques pour informer la population sur les risques encourus
- Réduire l'occurrence des inondations en ralentissant les écoulements et en mettant en place des ouvrages de protection hydraulique

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des principales actions du PAPI au 31 décembre 2021.



Avancement des principales actions du PAPI au 31/12/2021

ACCOMPAGNER LES ÉLUS FACE À LA CRISE

L'actualité de 2021 a montré que des situations de crise peuvent se produire rapidement et de manière inattendue. Des crues importantes ont eu lieu tout au long de l'année 2021 à différents endroits en France. Ces crues ont entraîné de nombreuses évacuations et des dégâts matériels importants.

Pour faire face à ces risques majeurs, notamment d'inondation, l'EPAGE de la Bourbre s'est engagé à accompagner les communes dans la gestion de crise et la mise en place de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Dès 2017, en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) de Grenoble, un parcours de formation a été mis en place pour permettre aux élus des communes du bassin versant de mettre en place ou d'actualiser leur(s) PCS.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Il a vocation à organiser la réponse communale en cas d'événement de sécurité civile. En d'autres termes, le PCS doit définir un dispositif communal opérationnel permettant à l'équipe municipale de gérer les crises éventuelles touchant la sécurité civile et notamment les crises majeures : catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, accidents dits courants (*transport, incendie, ...*), dysfonctionnement des réseaux (*transport, énergie, eau, ...*), problèmes sanitaires (*grippe aviaire, méningites, légionellose, ...*), ...

En mettant en place une organisation communale, le but pour le maire est de supprimer les incertitudes, les actions improvisées, en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer les problèmes qui ne sont pas habituels.

Des exercices de crise ont été organisés en 2018 à Bourgoin-Jallieu et en 2019 à Saint-Clair-de-la-Tour et Saint-André-le-Gaz.

L'objectif de ces tests grandeur nature n'est pas de chercher à prévoir ce qui est imprévisible par nature mais plutôt "d'habituer" les communes à l'armement et l'utilisation d'un PCS et aussi de montrer que tout ne se déroulera pas comme prévu.

À la suite de l'exercice, un débriefing a été organisé pour analyser les difficultés rencontrées et comprendre les points d'amélioration à envisager. Les maires des deux communes ont mis en avant l'importance de s'entraîner régulièrement pour pouvoir répondre rapidement aux urgences de ce type.

En 2021, le cycle de formation s'est poursuivi.

Au programme :

- 27 avril 2021 : Conférence en ligne "Les élus face à la crise" : comprendre l'organisation de la sécurité civile, et le cadre d'intervention du maire et du préfet.
- 19 mai 2021 : Formation gratuite "Maintenir et maintenir opérationnel son PCS"
- 15 juin 2021 : Formation gratuite "Piloter une cellule de crise et mise en situation"
- Entre mai et septembre 2021 : Entraînement sur table pour 4 communes avec mise en situation fictive du PCS

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES FACE À LA CRISE

En 2021, certains événements marquants, comme le séisme dans la Drôme, les inondations dans le sud de la France, en Belgique ou en Allemagne, ont montré la

nécessité pour les entreprises et les ERP d'être préparés face à ces situations exceptionnelles.

Dans les premiers instants de la catastrophe, ce sont les chefs d'établissement (*directeur d'entreprise, responsable d'ERP, responsable de sécurité*) qui sont tenus d'assurer la protection du personnel et des usagers.

Toujours en partenariat avec l'Institut des Risque Majeurs de Grenoble, l'EPAGE de la Bourbre a organisé une conférence et une formation pour permettre aux entreprises et aux ERP de garantir la mise en sécurité du public et des salariés en cas d'événement majeur (*inondation, séisme, accident industriel, événement météorologique*).

La conférence

Le 17 novembre 2021, une conférence s'est tenue dans le but de rappeler le cadre de la sécurité dans les entreprises et les ERP.

Cette rencontre a également permis de rappeler les obligations de l'entreprise et du dirigeant face aux risques.

Le Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté dans les Établissements (POMSE) a aussi été évoqué.

La session de formation

Le 30 novembre 2021, en complément de la conférence qui s'est déroulée quelques jours avant, une formation a eu lieu.

Ce moment a permis d'entrer plus en détail sur le POMSE, la manière de le mettre en place, de le garder opérationnel et d'en piloter un déploiement généralisé dans les ERP d'un territoire ou dans un groupe d'entreprises.

Ces deux événements se sont adressés principalement aux chefs d'établissements, d'entreprises ou responsables d'ERP, aux responsables de la sécurité des ERP et des entreprises mais aussi à toute personne ayant sous sa responsabilité différents ERP.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LES TRAVAUX

Dans les prochaines années, de nombreux travaux de sécurisation sont prévus contre les inondations à hauteur de 3,7 millions d'euros. Ils incluent la mise en place d'ouvrages de sur-inondation et d'un système d'endiguement.

Le 13 décembre 2021, l'EPAGE de la Bourbre a lancé une enquête publique dans le but de recueillir les avis des riverains sur ces ouvrages.

Entre décembre 2021 et janvier 2022, 10 permanences ont été réalisées dans les mairies des communes concernées par ce projet.

En 2021	En 2022
le lundi 13 décembre à La Tour-du-Pin	le mercredi 5 janvier à Saint-Victor-de-Cessieu
le mardi 14 décembre à Chassignieu	le mardi 11 janvier à Pont-de-Chéruy
le mercredi 15 décembre à Pont-de-Chéruy	le vendredi 14 janvier à Chassignieu
le samedi 18 décembre à Saint-André-le-Gaz	le lundi 17 janvier à La-Tour-du-Pin
le lundi 20 décembre à Nivolas-Vermelle et à Bourgoin-Jallieu	

Le démarrage des travaux est prévu pour 2022.

RÉDUIRE L'OCCURRENCE DES INONDATIONS

Un bassin de rétention des eaux à Comberadix (Bourgoin-Jallieu)

L'orage du 31 août 2011 a entraîné des dégâts très importants sur le secteur de Comberadix, situé sur la commune de Bourgoin-Jallieu : 80 mm de pluie sont tombés en 2 heures, soit 80 litres par m².

Suite à cette forte pluie, la voirie du chemin de Comberadix, la voie ferrée Lyon-Chambéry/Grenoble et des habitations sur le plateau de Plan Bourgoin ont été fortement endommagées. Dans le versant Est, donnant sur la commune de Nivolas-Vermelle, et dans la partie aval, plusieurs habitations ont subi des dégâts plus importants encore. Pour éviter que de telles situations se reproduisent, il a été décidé, en concertation avec les habitants, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, de mettre en place un bassin de rétention des eaux à Comberadix.

Ce bassin de 4.000 m³ est notamment alimenté par un réseau de fossés et de canalisations pour récolter les eaux de ruissellement et limiter l'érosion des surfaces cultivées. Ce bassin vient protéger les habitations et la voirie.

Les travaux ont été finalisés en 2021. Ce sont les premiers à avoir été mis en place dans le cadre du PAPI Bourbre (2017 - 2023).



Photo des dégâts causés par l'orage dans une rue du quartier de Comberadix ©Laurent et Gabriel CHEVALIER



Bassin de rétention des eaux de Comberadix

Montant des travaux : 260 000€ HT

Financement : État (50%), Département de l'Isère (30%), EPAGE de la Bourbre (20%)

Un réseau de stations de mesures

Au-delà des travaux et des séries de formations et d'exercices de crise, le PAPI Bourbre permet la réalisation de différentes actions liées à la prévention des inondations.

En septembre 2021, l'installation d'un réseau de stations de mesures s'est achevée sur plusieurs zones à risque des cours d'eau du territoire. Ces stations servent à détecter et prévoir les inondations à 24h.

Elles permettront aux élus de mieux prévoir et organiser la gestion de crise. En amont, le niveau des cours d'eau sera suivi en temps réel et un avertissement par SMS sera envoyé aux responsables de la gestion de crise dans les communes afin qu'ils puissent s'organiser en cas de montée des eaux.

Le système sera opérationnel à l'automne 2022.



Station de mesures sur le Bion à Bourgoin-Jallieu

Montant des travaux : 65 500€ HT

Financement : État (50%), EPAGE de la Bourbre (50%)

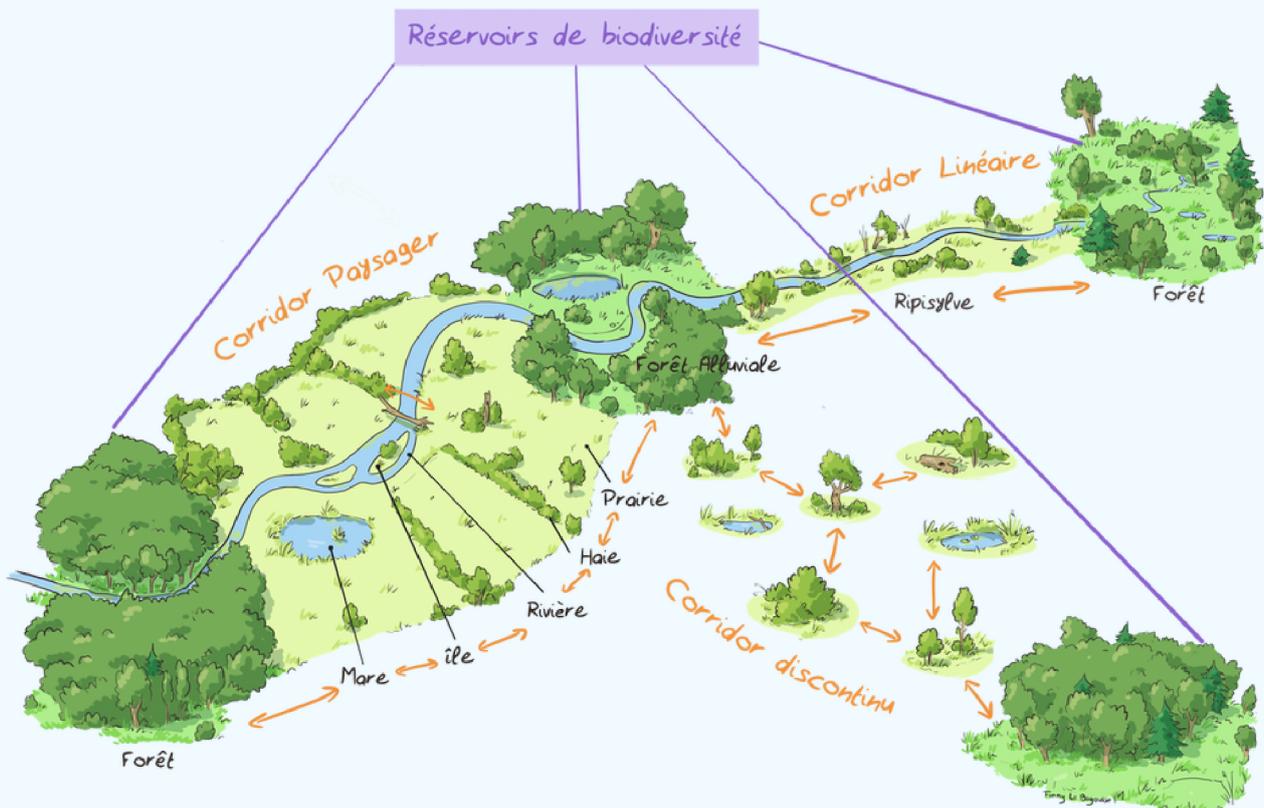
RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CORRIDORS

Depuis longtemps, l'EPAGE de la Bourbre agit sur les enjeux liés aux corridors écologiques. Les corridors écologiques sont les réseaux reliant entre eux plusieurs « réservoirs de biodiversité », des habitats naturels pour la biodiversité. Les forêts, les zones humides, les étangs sont des réservoirs de biodiversité tandis que les réseaux de haies, les cours d'eau et la végétation des berges sont des corridors écologiques.

En plus de ses actions historiques de restauration et de préservation des milieux aquatiques et de la végétation des berges, en 2017, l'EPAGE de la Bourbre est devenu le pilote d'un programme d'actions pour la préservation des corridors terrestres.

LES TRAMES ÉCOLOGIQUES : VERTE, BLEUE, NOIRE

On appelle « trames écologiques » l'ensemble des connexions entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. On parle alors de « trame bleue » pour évoquer les milieux aquatiques, de « trame verte » pour les milieux terrestres, à laquelle s'ajoute parfois la « trame noire » pour les espèces nocturnes, et la « trame brune » pour les réseaux de la terre, au sol.



L'ensemble de ces trames écologiques nous rend de très nombreux services gratuitement : régulation du climat, diminution de la pollution de l'air, épuration des eaux, fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation par les insectes, etc... On estime aujourd'hui que 40% de l'économie mondiale reposent sur ces services rendus par la nature et que la dégradation de ces services entraîne une baisse de 7% du PIB mondial par an à l'horizon 2050*.

Par conséquent, il est crucial d'agir sur la préservation de ces services et, notamment, sur les corridors écologiques qui permettent le brassage des populations, la circulation de la faune et le bon fonctionnement des écosystèmes.

L'EPAGE de la Bourbre, impliqué depuis sa création sur la gestion et la préservation des corridors aquatiques, s'est également saisi, depuis 2017, des corridors écologiques terrestres avec le pilotage du "Contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin de la Bourbre".

Signé en décembre 2017 pour une période de 5 ans, il regroupe 59 projets portés par 24 partenaires locaux pour un montant total de 16 millions d'euros et vise à garantir et restaurer les fonctionnalités des continuités écologiques. Ce contrat bénéficie du cofinancement de l'Union Européenne, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département de l'Isère à hauteur de 11 millions d'euros. Cet outil constitue un formidable levier financier sur le territoire pour mener à bien ce type d'actions.

Dans le cadre de ce contrat, de nombreuses actions sont menées par l'EPAGE de la Bourbre et ses partenaires pour la restauration des corridors écologiques terrestres et aquatiques.

*Source : UICN, « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France », 2012.

LA RENATURATION DE LA BOURBRE : LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ EN 2021 !

Contrairement aux idées reçues, restaurer les cours d'eau ne signifie pas revenir en arrière pour recréer les cours d'eau comme ils étaient « avant ». Cela consiste à leur rendre leurs fonctionnalités perdues, en restaurant les services qu'ils nous rendent (*filtration naturelle des pollutions, limitation des crues, abri pour la biodiversité, soutien des nappes phréatiques...*), en compensant les impacts négatifs observés et en rendant les paysages plus attractifs, notamment pour certaines activités de plein air (*pêche, vélo, randonnée, ...*).

Des travaux nécessaires

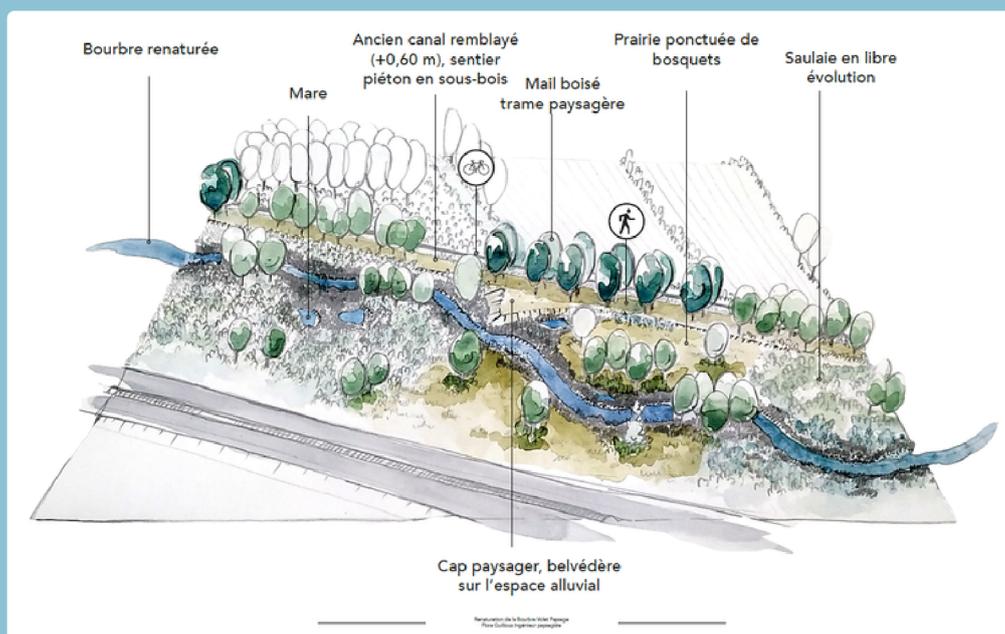
Le linéaire de la Bourbre, a été fortement modifié au fil des siècles. Aujourd'hui, 42 % de son linéaire est canalisé, ce qui cause de nombreux problèmes. La qualité des eaux du bassin versant s'est grandement améliorée grâce aux importants efforts fournis par les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, entreprises) avec des travaux

d'amélioration des plus grandes stations d'épuration du territoire. La qualité de l'eau des rivières reste néanmoins en deçà des objectifs fixés par l'Union Européenne pour atteindre le « bon état » écologique des cours d'eau.

Pour améliorer cette situation, depuis 2012, un projet de renaturation de la Bourbre est à l'étude dans un secteur particulièrement dégradé situé entre les communes de Bourgoin-Jallieu et Vaulx-Milieu.

Ce projet permet de répondre à de multiples objectifs :

- Augmenter les capacités d'auto-épuration de la rivière pour limiter des investissements coûteux sur les stations d'épuration
- Soutenir le débit de la rivière en période de sécheresse
- Développer la biodiversité avec un corridor écologique fonctionnel et une végétation abondante, diversifiée et adaptée aux milieux humides
- Proposer des paysages plus agréables, avec des espaces partagés plus importants et des belvédères pour observer la rivière et cette nouvelle biodiversité
- Éviter les pénalités de l'Union Européenne qui seraient appliquées aux collectivités en cas de non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau.



Préfiguration de la Bourbre après travaux de renaturation ©Flora Guilloux

En 2020, le périmètre précis des travaux a été délimité. Il a été décidé de réaliser les travaux en deux phases distinctes.

Dans un premier temps, une première tranche de 2,2 km entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle-d'Abeau, avec des travaux entre 2021 et 2023, puis une seconde phase de travaux entre L'Isle-d'Abeau à Vaulx-Milieu.

Le démarrage de la phase 1 à l'automne 2021

La première phase des travaux de renaturation, qui concerne un linéaire de 2,2 km de rivière entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau, sont portés par 2 maîtres d'ouvrage : la CAPI et l'EPAGE de la Bourbre.

En 2021, différentes opérations ont été menées :

- 28 juin - 28 juillet 2021 : Enquête publique. Différentes permanences ont été organisées sur les communes concernées (*Bourgoin-Jallieu, L'Isle-d'Abeau, Vaulx-Milieu*)
- Automne 2021 : Défrichage et assèchement de la zone de travaux

La suite des travaux se déroulera en 2022.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2017, l'EPAGE de la Bourbre pilote et anime le contrat unique pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre. Entre 2017 et 2022, 24 partenaires locaux se sont engagés à réaliser pas moins de 59 projets en faveur de la biodiversité et de la continuité écologique.

Voici donc quelques exemples de ces actions réalisées par nos partenaires en 2021 :

Le Département de l'Isère agit pour les corridors écologiques

Le Département de l'Isère s'est impliqué dès le lancement du contrat unique pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre en faveur des corridors écologiques, à la fois en tant que co-financeur et en tant que maître d'ouvrage.

Les corridors écologiques relient entre eux des réservoirs de biodiversité. Ils sont essentiels pour permettre aux espèces de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie. Ces corridors écologiques, véritables liaisons pour les animaux sauvages, peuvent être perturbés ou stoppés par des infrastructures humaines (*routes, voies ferrées, zones urbanisées, barrages sur les rivières, etc...*) qui peuvent empêcher la circulation sur ces axes cruciaux pour la biodiversité.



Détecteur de faune à Ruy-Montceau

Pour répondre à ces problématiques, un certain nombre de travaux ont été programmés en 2021.

Ainsi, des détecteurs de faune ont été installés sur un tronçon de 600m sur la commune de Ruy-Monceau pour signaler aux automobilistes la présence d'animaux et les inciter à ralentir pour éviter les collisions. Depuis juillet 2020, sangliers, renards, chevreuils, lièvres et mustélidés ont déjà été détectés.

Des haies champêtres plantées par la Fédération des Chasseurs

En 50 ans, 2 millions de kilomètres de haies champêtres ont été détruits en France en raison du remembrement agricole, de l'urbanisation ou de la construction d'infrastructures de transport. Cela a entraîné une perte énorme de l'avifaune.

Dans le cadre du contrat unique, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, en partenariat avec Vincent Gay, maraîcher sur la commune de Saint-Chef, a planté en février 2021 pas moins de 800 m de haies composées d'arbustes et d'arbres de différentes hauteurs et floraisons. Les plantations sont effectuées sur une toile en chanvre et laine de mouton, qui se désagrège au bout de 2 ans environ.



Elle a l'avantage de retenir l'humidité et de faciliter le désherbage des plantations. Cette action est bénéfique pour les cultures, la biodiversité, la protection des cours d'eau, l'intégration paysagère et la diversification des productions agricoles.

Une passerelle à faune installée à Saint-Clair-de-la-Tour

Sur la ZAC de La Corderie, une étude a démontré l'existence de plusieurs espèces animales (*blaireau, chevreuil, renard, ...*) et a fait apparaître des dysfonctionnements importants principalement liés à des « zones d'écrasements » dans la rivière située le long de la route.

Début avril, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et le Département de l'Isère ont donc engagé des travaux permettant de préserver la petite et grande faune et faciliter la traversée de la Bourbre par la création d'une passerelle bois. En complément, et afin d'organiser la circulation de la faune dans ce secteur, un conduit rigide (*buse*) a été installé sous la route départementale. Enfin, des structures végétalisées ont été installées pour servir de guide aux animaux.



Des nouveaux passages pour préserver la petite faune

En période de reproduction, les amphibiens sortent des boisements dans lesquels ils vivent et rejoignent les plans d'eau pour pondre. Les mâles à l'affût des femelles apprécient particulièrement de se tenir sur les routes où la vue est dégagée ce qui engendre des phénomènes d'écrasement fréquents.

Ainsi, la CAPI, avec l'appui de la commune de Saint-Savin et de l'association LoParvi, a installé plusieurs passages à petite faune sur différentes zones d'écrasement autour du lac Clair et du lac Gris (*Saint-Savin*).

L'objectif est de réduire de 80% les écrasements des amphibiens sur ces tronçons de route.



Travaux à Saint-Savin ©Le Dauphiné Libéré

LE CONCOURS PHOTO 2021

Au cours de l'été 2021, l'EPAGE de la Bourbre a organisé son concours photo annuel pour la 3^{ème} année consécutive.

Après "La Bourbre et ses affluents au quotidien" en 2019 et "L'eau, source de biodiversité" en 2020, le thème de l'année 2021 a été : **"Tourbières, mares, marais et ruisseaux : milieux aquatiques de la vallée de la Bourbre"**.

Ce thème a visiblement inspiré les participants puisque 180 photos ont été réceptionnées par l'EPAGE de la Bourbre. Ces photos sont d'autant plus riches qu'elles illustrent la diversité des milieux aquatiques de la vallée de la Bourbre : des étangs, des tourbières, des cours d'eau, ...

Ces milieux aquatiques, véritable richesse pour notre territoire, abritent des espèces variées, permettent de limiter les effets du dérèglement climatique mais ils constituent également des zones de promenade, des lieux d'émerveillement et des sources d'inspiration infinies pour les photographes.

Cette année, le jury, composé des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui regroupe des élus du territoire, des usagers de l'eau et des membres des services de l'État, a sélectionné 8 photos qui représentent différents aspects des milieux aquatiques de notre territoire.

Ces photos feront l'objet d'une exposition dans les locaux de l'EPAGE de la Bourbre en 2023 qui sera ensuite proposée aux communes et intercommunalités du territoire qui le souhaitent.



Colette GRUFFAZ
Forêt de Vallin, Saint-Victor-de-Cessieu



Ludovic COULON
Étang des Allinges, Saint-Quentin-Fallavier



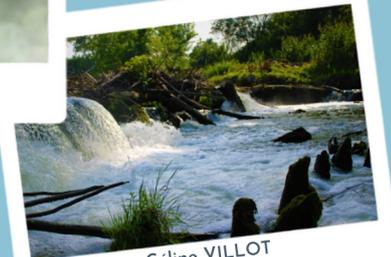
Florentine COMTE
La Bâtie-Montgascon



Benoît OUTREY
'Le Grand bleu', Châbons



Sébastien CHAMOT
ENS Étang de Malsaroud, Les-Abrets-en-Dauphiné



Céline VILLOT
Embâcle, Tignieu-Jamezieu



Dominique HUERTA
Étang de Fallavier, Saint-Quentin-Fallavier



Aurore CHAMBERT
ENS de l'étang de Gôle,
Montcarra

VÉGÉTATION DES BERGES ET EMBÂCLES : ENTREtenir LES CORRIDORS AQUATIQUES

La végétation des berges, aussi appelée ripisylve, est un élément très important pour l'équilibre de fonctionnement des cours d'eau : elle protège les berges de l'érosion, dissipe la force du courant, épure l'eau de la rivière, limite l'évaporation, ...

Il s'agit également d'un corridor écologique majeur, puisque le couvert de la végétation des berges peut permettre le déplacement des animaux le long des cours d'eau, parfois sur de longues distances.

L'EPAGE de la Bourbre emploie en régie une équipe Rivière, composée de 5 agents, chargée d'agir sur la ripisylve et d'intervenir dans les cas où l'intérêt général est en jeu. Cette équipe est également chargée de lutter contre les espèces invasives telles que la renouée du Japon.



Les travaux réalisés en 2021

En 2021, les interventions ont concerné 19 tronçons sur la Bourbre et les affluents principaux (*répartis essentiellement sur la Bourbre moyenne et aval ainsi que l'Hien, l'Agnay aval et le Bion*) et 18 petits cours d'eau.

Les secteurs traités ont fait l'objet de suivi et d'interventions consistant en des coupes sélectives et des plantations pour diversifier les âges et les essences végétales des bords de berges et remplir les objectifs de bon état écologique et sanitaire de la ripisylve ainsi que de gestion des arbres à risques.

En plus des boutures de saules arbustifs, ce sont près de 500 plants (*375 plants issus de pépinières et 123 semis naturels replantés*) qui sont venus étoffer ou restaurer la ripisylve sur 6 tronçons.

D'autre part, une vingtaine d'arbres de gros diamètre ont été retirés sur 2 tronçons pour laisser la place à une strate inférieure diversifiée et répondre à la restauration de la diversité des milieux aquatiques tout en tenant compte de la question de la prévention du risque d'embâcles sur les secteurs à enjeux.

La gestion des embâcles

Les embâcles font l'objet d'actions adaptées (*suivi, retrait partiel ou total*) et raisonnées au regard des enjeux en présence (*enjeux sécuritaires, écologiques, diversité des habitats, qualité de l'eau, ...*).

Les amas de branches ont pour certains été retirés en totalité pour répondre aux impératifs en lien avec le risque inondation dans les secteurs à forts enjeux ou du fait de la présence de flottants dont la nature (*plastiques, bidons, bâches agricoles, ...*) était susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau et du milieu.

D'autres ont fait l'objet d'un retrait partiel ou d'un simple suivi afin de concilier l'amélioration des conditions d'écoulement et l'intérêt écologique que certains embâcles peuvent représenter.

Au total, en 2021, ce sont 12 embâcles sur 11 tronçons qui ont fait l'objet soit de suivi soit d'interventions (retrait partiel ou total) dans le cadre du plan de gestion avec l'objectif de tendre vers le bon état écologique et le bon fonctionnement du milieu couplé aux impératifs de la considération des risques d'inondations.

La gestion de la ripisylve

Pour stabiliser les berges, limiter les apports de charges fines et favoriser la mobilisation de la charge utile (*sédiments plus grossiers*) contribuant à la diversification des habitats aquatiques.



2016



2021

Les interventions engagées sur certains tronçons pour la reconstitution et le développement d'un corridor végétal (*coupes sélectives, détournage, suivi des plantations regarnissage, ...*) se sont poursuivies pour accompagner l'implantation et le développement d'une ripisylve en cours de restauration. L'objectif est de tendre vers une ripisylve assurant à terme la fonction de corridor écologique entre réservoirs de biodiversité. Limiter le risque de voir proliférer la renouée du Japon sur les secteurs fraîchement remaniés ou jusqu'alors caractérisés par une berge au couvert végétal clairsemé ou inadapté.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La lutte contre la dissémination des espèces invasives passe par diverses solutions et adaptations au regard des conditions du terrain, du degré d'implantation de la plante et des moyens mis à disposition.

→ Pour la renouée du Japon

La lutte contre la renouée du Japon est un axe très important de l'action de l'EPAGE de la Bourbre en faveur de la végétation des berges. Cette plante bien spécifique, très présente sur le bassin versant, est classée sur la liste des 100 espèces exotiques envahissantes établie par l'UICN. En 2012, un diagnostic initial a montré l'omniprésence de la renouée du Japon sur le bassin versant de la Bourbre et les problématiques que cette espèce hautement invasive entraîne.

Très couvrante, la renouée du Japon représente une véritable menace pour la stabilité des écosystèmes si elle n'est pas traitée. Sa prolifération empêche le bon fonctionnement de la ripisylve et nuit à la diversité du milieu : la renouée du Japon va étouffer d'autres arbustes qui apporteraient une plus grande biodiversité.

Des massifs trop couvrants de renouées peuvent entraîner des complications pour les gestionnaires d'ouvrages (ponts, routes, ...), pour l'exploitation forestière et pour le rendement des cultures agricoles.

La stratégie de lutte contre la renouée du Japon est plus axée sur des interventions préventives pour éviter son implantation dans les secteurs actuellement préservés.

De nombreuses plantations d'espèces végétales sont également réalisées afin de faire concurrence à cette plante invasive.

L'objectif est de préserver les secteurs encore épargnés par la présence de la plante, de restaurer le couvert végétal rivulaire fonctionnel et à même de limiter la dynamique de prolifération en lui opposant une concurrence d'un couvert dense et diversifié d'espèces inféodées au milieu

rivulaire. L'intérêt de la démarche au-delà de la lutte contre l'invasive réside dans des actions qui contribuent à la reconstitution des habitats et du corridor de la rivière.



Concrètement, entre mars/avril et septembre/octobre, des arrachages, fauches répétées et plantations denses ont eu lieu et, entre septembre et février, des bâches ont été mises en place de façon expérimentale.

Sur l'ensemble du bassin versant, entre le 5 avril 2021 et le 20 octobre 2021, 29 semaines d'interventions directes sur la renouée ont été nécessaires.

→ Pour la jussie

La problématique de la jussie a émergé à l'été 2018. Depuis, le plan de gestion a dû s'adapter pour intervenir au regard de l'évolution de la propagation de cette plante.

Pour l'été 2021, la jussie est globalement bien moins présente sur les secteurs prospectés. Les campagnes de suivis et d'arrachages ont été bien moins importantes que celles nécessaires en 2020 sur les zones d'atterrissements sur lesquelles l'invasive tend à s'installer. En effet, compte tenu des débits plus importants sur l'année 2021, notamment au printemps, la jussie n'a pas pu se développer de façon aussi importante que l'année précédente.

Les conclusions du suivi et de l'indice jussie mis en place par l'EPAGE de la Bourbre au travers du plan de gestion depuis 2018, tend à montrer que la jussie doit rester sous surveillance et que les campagnes de prospection doivent se dérouler vers le mois d'août.

La jussie aura d'autant plus de probabilité de se développer les années sèches qui laisseront plus de champs à la présence de zones lenticules propices au développement de l'invasive. Les années plus humides l'effet de chasse des débits importants aura tendance à limiter la présence de la jussie.

En 2021, la jussie a été repérée sur 2 sites et un site avec de sérieux doutes. Les plants ou plantules ont fait l'objet d'un arrachage manuel avant d'être mis à sécher selon le procédé utilisé les années précédentes. Au total, l'équipe rivière a ramassé environ 15L sur ces sites.

Vers un nouveau plan de gestion de la ripisylve 2022-2026

Depuis 2001, l'EPAGE de la Bourbre s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de gestion et de restauration de la végétation des berges sur les cours d'eau du bassin versant. À l'échelle du bassin versant, l'objectif visé est la préservation, la mise en valeur et la restauration du milieu naturel en cohérence avec les enjeux de protection des biens et des personnes. Cette politique se décline depuis 2002 en une succession de plans d'intervention déclarés d'intérêt général.

Ces interventions ne ciblent que les tâches d'invasives majeures du territoire, autrement des zones déclarées d'intérêt général identifiées dans le plan pluriannuel.

Les objectifs de ces interventions sont multiples :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Limiter les inondations et améliorer les conditions générales des écoulements
- Améliorer la qualité de l'eau et limiter les phénomènes de pollution dus aux ruissellements
- Protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes

En août 2021, l'EPAGE de la Bourbre a déposé un dossier de déclaration au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement (DIG) pour la période 2022-2026.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'eau de la rivière Bourbre et de ses affluents tend à s'améliorer ou se stabiliser.

Néanmoins, elle reste moyenne, voire médiocre, en raison de pollutions liées aux nitrates, produits phytosanitaires, métaux lourds et d'autres substances dangereuses. Les eaux des nappes souterraines du bassin présentent des taux de nitrates et de produits phytosanitaires plutôt élevés dans certains secteurs.

Les pics supérieurs aux normes de distribution ponctuellement observés incitent à une vigilance particulière sur les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

La protection et l'amélioration de la qualité des eaux sont des enjeux importants pour l'EPAGE de la Bourbre qui agit notamment en appui aux gestionnaires des captages et auprès des agriculteurs avec sa cellule mutualisée d'animation dans le cadre de la démarche "Captages prioritaires".

11 CAPTAGES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

Parmi les nombreux captages d'eau potable du bassin versant, 11 sont classés prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont listés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en raison de leur caractère stratégique ou de leur qualité dégradée.

Suite à ce classement, les 7 gestionnaires de ces captages sont incités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions à l'échelle des aires d'alimentation des captages afin d'améliorer durablement la qualité des eaux brutes sans qu'il soit nécessaire de les dépolluer ou de les diluer avec des eaux de meilleure qualité.



Les gestionnaires de ces captages prioritaires sont :



Communauté de Communes
Balcons du Dauphiné



Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère



Communauté de Communes
Vals du Dauphiné

Syndicat mixte des eaux
de la Région de Biol

Syndicat mixte des eaux de
la région de Biol



Syndicat des eaux de la plaine et
des collines du Catelan



Commune de Colombier-Saugnieu



Commune de Grenay

UNE ANIMATION MUTUALISÉE

Depuis mars 2014, les gestionnaires ont fait le choix de mutualiser l'animation de la démarche "Captages prioritaires". Les deux postes de chargés de mission créés sont portés par l'EPAGE de la Bourbre et cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et les gestionnaires des différents captages prioritaires.

En 2021, le travail de la cellule "Captages prioritaires" s'est poursuivi :

- Pour les captages disposant déjà d'un programme d'actions :
 - analyses de reliquats azotés pour ajuster la fertilisation
 - essai de couverts d'interculture pour limiter le lessivage des nitrates vers la nappe phréatique
 - amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages par l'implantation de cultures fourragères à bas intrants
 - réduction de l'utilisation des herbicides par le test et l'acquisition de matériel de désherbage mécanique (*bineuse*)
 - accompagnement des gestionnaires de captage dans les démarches d'acquisition foncière et dans la mise en place de baux environnementaux pour maîtriser les pratiques agricoles

- Pour les captages où la démarche est plus récente :
- validation du diagnostic agricole et élaboration du programme d'actions (captages de la CAPI, Chozelle)
 - finalisation du diagnostic de pression non agricole et présentation de l'étude foncière (Morellon)

Le tableau ci-dessous indique l'avancée des actions sur les 11 captages prioritaires identifiés.

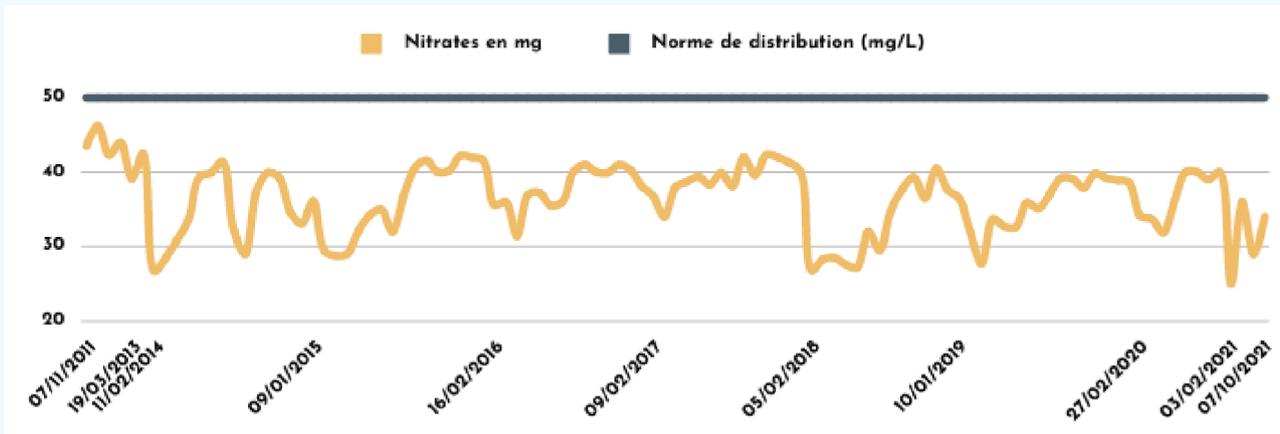
	Étape 1 Étude hydro-géologique	Étape 2 Arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'AAC	Étape 3 Diagnostic territorial des pressions agricoles	Étape 4 Élaboration et mise en oeuvre d'un programme d'actions	Étape 5 Évaluation et renouvellement du programme d'actions
Le Reculon	■	■	■	■	■
Chozelle	■	■	■	■	■
Morellon	■	■	■	■	■
Charlan	■	■	■	■	■
Aillat	■	■	■	■	■
Étang Pré Guillaud	■	■	■	■	■
Trappes - Bois Drevet - Léchères	■	■	■	■	■
Sermérieu	■	■	■	■	■
Saint-Romain	■	■	■	■	■
Reytebert	■	■	■	■	■
Layat - Frêne Barril Vittoz	■	■	■	■	■

■ Action réalisée avant 2021 ■ Action réalisée ou amorcée en 2021

UNE ÉVALUATION DE PROGRAMME D' ACTIONS : LE CAS DU CAPTAGE DE REYTEBERT

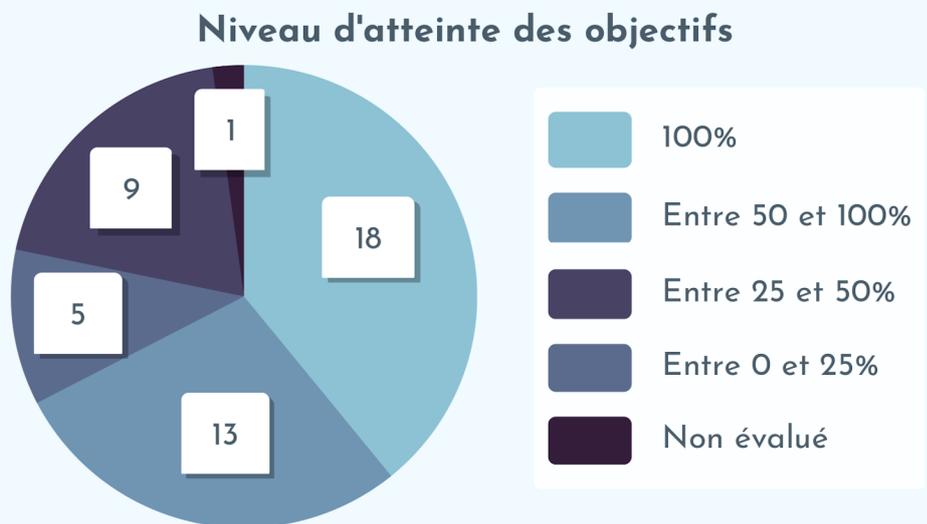
Depuis 2014, la dynamique enclenchée par la démarche captages prioritaires et formalisée via le programme d'actions entre 2017 et 2021 s'est peu à peu amplifiée. Cela a permis de mobiliser fortement les différents acteurs (*animateurs captages, Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, etc...*) et d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques culturales et d'élevage beaucoup plus durables pour l'environnement et la qualité de l'eau.

L'amélioration de cette dernière peut être observée au travers de l'évolution des nitrates qui tend vers une diminution depuis 2011, comme présenté sur la figure ci-dessous :



Ces résultats positifs résultent de la bonne mise en œuvre du programme d'actions qui visait à mieux gérer les pratiques phytosanitaires et de fertilisation des agriculteurs, de développer des techniques agro-écologiques, de renforcer la maîtrise foncière, d'améliorer les connaissances hydrogéologiques et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à l'importance de la préservation de la ressource en eau.

L'évaluation du programme d'actions de Reytebert a notamment permis d'apprécier l'efficacité du plan d'action et l'implication des agriculteurs. Effectivement, le programme d'actions fixait 46 objectifs de réalisation, qui ont des niveaux d'avancement différents.



Les importantes vagues d'acquisitions foncières, menées par la CCVD entre 2013 et 2016 et poursuivies en 2020, ont permis de mettre en place des baux environnementaux afin de maîtriser les pratiques phytosanitaires et de fertilisation sur près d'un quart de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC). Par ailleurs, l'engagement des agricultures dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ainsi que l'acquisition de matériels agricoles adaptés leur ont permis d'amorcer un changement d'assolement sur l'AAC en passant des cultures céréalières qui sont fortement dépendantes en intrants à des couverts environnementaux ou des prairies qui le sont beaucoup moins.

De ce fait, les agriculteurs ont considérablement réduit leurs dépenses en produits phytosanitaires et en fertilisant azoté. Ceci se fait d'ailleurs ressentir puisque la concentration en nitrates dans l'eau du captage a réduit au cours du programme d'actions. En revanche, les résultats ne sont pas encore visibles pour les produits phytosanitaires avec des concentrations qui restent élevées. La reconduction d'actions dans un nouveau programme est donc indispensable pour continuer à maintenir la qualité de la ressource, voire même espérer une amélioration.

UN PRIX POUR LES PANNEAUX « L'EAU ET L'AGRICULTURE » À COLOMBIER-SAUGNIEU

Dans le cadre de la démarche "Captages prioritaires" et avec la cellule "agricole" mutualisée de l'EPAGE de la Bourbre, la commune de Colombier-Saugnieu a installé fin 2020 un réseau de 3 panneaux sur le thème "L'eau et l'agriculture". Ces 3 panneaux, installés à des endroits stratégiques, permettent de décrypter le paysage et de comprendre l'implication des agriculteurs de la commune pour la qualité de l'eau.

Ces panneaux, et la randonnée organisée pour leur inauguration en juin 2021, ont été récompensés par un des grands prix "Préservation des captages d'eau potable" décernés le 16 novembre 2021 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cette récompense traduit l'important travail de mise en place d'un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les agriculteurs, les services de la commune et les animatrices "captages prioritaires" de l'EPAGE de la Bourbre afin de préserver le captage "Le Reculon". Ce captage, sensible aux pollutions nitrates et produits phytosanitaires, alimente plus de 1 000 foyers sur la commune de Colombier-Saugnieu.

Georges VISCOGLIOSI, adjoint au cadre de vie, aux infrastructures et à l'agriculture de Colombier-Saugnieu, accompagné de Daniel PAILLOT, vice-président ressources en eau de l'EPAGE de la Bourbre, Léna ZINS, animatrice "captages prioritaires" et Clara BERLAND, chargée de gestion foncière et environnement, ont présenté les projets et actions menées par la commune dans leur objectif de protection du captage.



L'ÉVALUATION DU PAEC

L'évaluation sur le dispositif de contractualisation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été transmise le 24 décembre 2020 à l'ensemble des acteurs du territoire. L'évaluation a été restituée aux agriculteurs lors d'un COFIL le 23 juin et auprès des gestionnaires et élus le 11 juin 2021. Ces réunions ont permis de revenir sur les avantages et les points à améliorer pour une éventuelle prochaine contractualisation. En parallèle, une participation régulière aux rencontres et aux réunions a permis de suivre les avancements de la nouvelle programmation.

Les réunions départementales et régionales, respectivement le 14 et le 30 septembre, ont permis d'échanger avec tous les techniciens en charge des PAEC actuels, sur les expériences et leurs attendus pour la prochaine programmation.

Une réunion s'est également tenue le 9 septembre entre les partenaires de la convention d'objectifs pour réfléchir à l'engagement dans un futur PAEC et estimer les besoins humains et financiers nécessaires.

Au total, l'évaluation et le suivi du PAEC a mobilisé 25 jours.

ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est un organisme particulièrement important pour notre territoire, c'est le "parlement de l'eau local" qui réglemente localement sur le thème de la gestion de l'eau. L'animation de cette commission indépendante est confiée à l'EPAGE de la Bourbre.



LA CLE : LE PARLEMENT DE L'EAU LOCAL

La composition de la CLE (à prononcer « clé ») est établie par le préfet selon les règles établies par le Code de l'environnement.

La CLE est garante de l'avancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée de la Bourbre (SAGE Bourbre). Le SAGE est un document qui complète localement la législation dans le domaine de l'eau.

Les compétences et les missions de la CLE sont les suivantes :

- Émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE : dossiers d'autorisation loi sur l'eau, dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Suivre l'avancement du SAGE
- Mener la révision du SAGE
- Effectuer des conseils et des recommandations aux porteurs de projets
- Résoudre les conflits et points de blocage sur la gestion collective de l'eau
- Communiquer auprès des élus et des usagers

Un nouveau bureau pour 2021

Comme de nombreuses institutions publiques, la CLE a été fortement impactée par les élections municipales de mars 2020 et leur report en juin. En effet, la CLE est composée de différents collèges dont les membres sont nommés par le préfet.

En 2021, elle est composée de 51 membres répartis en 3 collèges :

- 27 membres pour le collège des collectivités territoriales (*élus des communes, communautés de communes et département*)
- 15 membres pour le collège des usagers (*agriculteurs, industriels, association de consommateurs, association de protection de la nature*)
- 7 membres pour le collège de l'État et de ses agences (*Agence de l'Eau, DREAL, préfecture, ...*)

Première réunion du nouveau bureau

Le vendredi 12 février, la CLE, renouvelée à la suite des élections de 2020, s'est réunie pour la première fois, en présence de Mme Caroline GADOU, sous-préfète de La Tour-du-Pin.

Cette première CLE a désigné son bureau, composé notamment d'un président et de 4 vice-présidents.



Collège des Élus	Collège des Usagers	Collège Administration
Gaël LEGAY-BELLOD <i>Président</i>	André COPPARD <i>Vice-Président</i> <i>Représentant de la</i> <i>Chambre d'Agriculture</i>	Hélène ZOWAL <i>Représentante de l'Agence</i> <i>de l'Eau RMC</i>
Daniel PAILLOT <i>1er Vice-Président</i>	Philippe MOREL <i>Délégué</i> <i>Représentant de</i> <i>l'association des irrigants</i> <i>de l'Isère</i>	Hélène MARQUIS <i>Représentante DDT Isère</i> <i>Environnement</i>
Nicolas GRIS <i>Vice-Président</i>	Jean-Christophe MILLIAT <i>Membre</i> <i>Représentant de Bourbre</i> <i>Entreprises Environnement</i>	Christophe PORNON <i>Représentant DREAL</i> <i>Rhône-Alpes</i>
Pascal VIGNANE <i>Vice-Président</i>	Jean-Claude CHENU <i>Membre</i> <i>Représentant de France</i> <i>Nature Environnement</i> <i>(FNE) Isère</i>	Marion LANGON <i>Représentante AFB</i>
Patrick FERRARIS <i>Délégué</i>		
Christophe LAVILLE <i>Délégué</i>		
Rémi SAUVESTRE <i>Délégué</i>		
Philippe ZUCCARELLO <i>Membre</i>		

LE RENOUVELLEMENT DU SAGE

Depuis 2019, le renouvellement du SAGE a été enclenché. La CLE s'est beaucoup mobilisée avant les élections municipales sur la question de la révision du SAGE et a validé le scénario tendanciel et les enjeux hiérarchisés.

En 2021, la CLE a validé les choix de la stratégie du SAGE et a réalisé l'évaluation environnementale de celle-ci.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Révision du SAGE de la Bourbre						
Élaboration d'une synthèse de l'état des lieux	Étape réalisée	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue
Définition du scénario tendanciel	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue
Choix de la stratégie du SAGE par la CLE	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue
Évaluation environnementale de la stratégie	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue
Présentation en comité d'agrément	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue
Concertation préalable du public	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue
Définition des espaces utiles et des espaces de bon fonctionnement	Étape prévue	Étape réalisée				
Définition des zones de sauvegarde	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape réalisée
Rédaction du SAGE	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue
Relecture juridique	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue
Rédaction finale du SAGE	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape prévue	Étape réalisée	Étape prévue
Rédaction finale du rapport environnemental	Étape prévue	Étape réalisée				
Consultation						
Consultation du projet de SAGE	Étape prévue	Étape réalisée				
Avis du Préfet	Étape prévue	Étape réalisée				
Approbation						
Enquête publique	Étape prévue	Étape réalisée				

Étape réalisée
Étape prévue

Remerciements

L'ensemble des actions menées par l'EPAGE de la Bourbre ne peut pas avoir lieu sans le soutien de son Comité syndical et de ses membres (72 communes, 9 intercommunalités, et le Département de l'Isère) mais aussi sans l'engagement de ses agents qui agissent au quotidien.

L'EPAGE de la Bourbre bénéficie également du soutien, selon les actions, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union Européenne via les programmes FEDER et FEADER et du Département de l'Isère.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Crédits

Couverture : Colette GRUFFAZ, grande gagnante du concours photos 2021.

P.39-40 : Ludovic COULON, 2ème place du concours photos 2021.

Sauf mention contraire, les autres photos et illustrations ont été réalisées par ou pour l'EPAGE de la Bourbre.



Suivez notre actualité !



www.epagebourbre.fr



[@epagedelabourbre](https://www.facebook.com/epagedelabourbre)



[EPAGE de la Bourbre](https://www.linkedin.com/company/EPAGE-de-la-Bourbre)



epage
de la Bourbre

244 montée du Village
38110 Saint-Victor-de-Cessieu

04.74.83.34.55

contact@epagebourbre.fr